

**Ateliers d'information administrative aux chefs/cheffes
d'établissement et aux membres du personnel administratif
Edition 2026**

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 9418

Type de circulaire¹	Circulaire informative	Validité	à partir du 01/12/2025
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire		
Résumé	Circulaire d'information à l'attention des chefs d'établissements scolaire et des secrétaires de directions, concernant l'organisation d'une série d'ateliers d'information administrative destinés à informer au mieux les bénéficiaires et favoriser les meilleures relations possibles entre l'Administration et ceux-ci.		
Mots-clés	Enquêtes internationales ; Titres et fonctions ; Crise-conflit ; Citoyenneté mondiale ; DDRS ; DAccE ; VALEXU ; Conseil de participation ; Gestion des structures ; Droits d'auteurs ; Radicalisation ; HAPPI ; EVRAS ; Compétences numériques PIX ; IA ; PRIMOWEB ; Label ECOLE DURABLE ; Erasmus+ ; H5P ; Accidents du travail ; RGPD ; ère numérique ; monorientation.be ; Service intégré d'assistance aux écoles ; e-classe ; Autorité parentale ; Responsabilité ; MODE ; PEQ ; Sanction des études ; Climat scolaire ; MOODLE ; Usage critique du numérique ; Subventions ; Gestion informatisée ; Maltraitance ; Harcèlement ; Absentéisme et exclusions.		

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Wallonie-Bruxelles Enseignement	Ens. libre subventionné
	Ens. officiel subventionné	Libre confessionnel Libre non confessionnel
Unités d'enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Enseignement pour Adultes (secondaire) Enseignement pour Adultes (secondaire en alternance)	Centres PMS Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur

¹ Il existe actuellement quatre types de circulaire : la **circulaire urgente** (rouge), la **circulaire de rentrée** (bleu), la **circulaire d'instruction** (vert) et la **circulaire informative** (gris).

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO, Madame la Directrice générale Anne HELLEMANS

Personne(s) de contact concernant la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
OLIVIER Denis	OLIVIER Denis Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service générale des affaires transversales - Direction d'appui	02/690.86.73 denis.olivier@cfwb.be

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement obligatoire**

**Ateliers d'information
administrative aux directions
d'écoles et aux membres du
personnel administratif
Edition 2026**

Mot d'introduction

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Madame la Directrice de CPMS, Monsieur le Directeur de CPMS,

Madame l'Administratrice d'internat, Monsieur l'Administrateur d'internat,

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous inviter aux Ateliers d'information administrative.

Ces ateliers sont conçus pour vous – directions d'écoles et personnel administratif – afin de vous apporter des réponses concrètes et des outils utiles pour votre quotidien. Ils concernent l'Enseignement ordinaire, spécialisé, artistique à horaire réduit, les centres PMS, les CTA, les Centres de Dépaysement et de Plein Air, les Internats et l'Enseignement pour Adultes.

Pourquoi participer ?

- Pour rester informé des évolutions administratives qui impactent votre travail.*
- Pour échanger avec des collègues et partager vos expériences.*
- Pour poser vos questions directement à nos équipes.*

Compte tenu du succès des présentations à distance et des retours positifs que vous nous avez faits sur ce mode de présentation, les ateliers sont prévus, principalement, en visioconférence et en webinaire ; certains ateliers, qui le demandent, sont proposés en présentiel.

Nous essayons chaque année d'améliorer la formule et de répondre aux souhaits que vous manifestez via les formulaires d'évaluation que vous complétez à l'issue des ateliers... Ceux-ci nous sont donc très utiles !

J'espère que vous participerez nombreux car ce moment d'information et d'échange entre collègues est précieux et il apporte une valeur ajoutée importante pour notre Administration.

La Directrice générale a.i.,

Anne HELLEMANS



Table des matières avec liens vers les ateliers

Abréviations et acronymes.....	5
Consignes générales pour s'inscrire aux ateliers.....	6
Procédure d'inscription aux ateliers	7
Pour bien suivre un atelier	8
Personnes à contacter	9
Ateliers.....	10

Nom (cliquer sur le titre/lien ci-dessous)	Nos et Dates	Format
Les enquêtes internationales en éducation (PISA, PIRLS, TIMSS, TALIS) : un outil stratégique pour les écoles ?	A1 > 20/01 A3 > 22/01	VISIO VISIO
Comprendre et maîtriser le régime des titres et fonctions	A2 > 20/01	VISIO
Une crise ? Un conflit ? Quels services peuvent intervenir ?	A4 > 22/01 A22 > 12/03	PRESENCE PRESENCE
Éduquer à la citoyenneté mondiale (ECM) : construire un projet d'école porteur de sens !	A5 > 27/01	VISIO
Application DDRS FOR EVER ! ?	A6 > 27/01 A9 > 5/02	VISIO VISIO
Dossier d'Accompagnement de l'Elève (DAccE).	A7 > 29/01 A23 > 12/03	PRESENCE PRESENCE
Application VALEXU (Valorisation de l'Expérience Utile).	A8 > 5/02	VISIO
Découverte d'e-classe, la plateforme de ressources éducatives.	A10 > 10/02	VISIO
Conseil de participation : informations sur la réglementation.	A11 > 10/02 A31 > 17/03	VISIO VISIO
Gestion des structures et de l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire-introduction.	A12 > 10/02	VISIO
Droits d'auteurs dans l'enseignement.	A13 > 12/02	VISIO
Prévention de la radicalisation menant à la violence : informations et présentation des équipes mobiles (journée 1 - informations de base).	A14 > 12/02	PRESENCE
La plateforme Happi, un outil au service des apprentissages et de l'équipe éducative.	A15 > 3/03	PRESENCE
Les bases légales de l'EVRAIS et questions-réponses.	A16 > 3/03	VISIO
Renforcer les compétences numériques de l'Enseignement pour Adultes avec Pix.	A17 > 5/03	VISIO
Discrimination, diversité et inclusion dans l'enseignement.	A18 > 5/03	VISIO
Stimulez les compétences numériques de vos apprenants avec Pix.	A19 > 10/03	VISIO
Prévention de la radicalisation menant à la violence : informations et présentation des équipes mobiles (journée 2 – informations approfondies).	A20 > 10/03	PRESENCE
L'IA à l'école : décryptage et enjeux.	A21 > 12/03	VISIO
Erasmus+ pour les écoles : quelles possibilités pour mon école ? (Erasmus+, eTwinning et Europass).	A24 > 12/03	PRESENCE

Echanges autour de la Gestion des structures et de la Sanction des études.	A25 > 12/03 A26 > 12/03	PRESENCE PRESENCE
PRIMOWEB.	A27 > 12/03	VISIO
Comment fédérer les projets liés à l'Environnement et au Développement durable à l'école et comment impliquer l'ensemble de la communauté scolaire? Présentation du Label ECOLE durable.	A28 > 12/03	VISIO
Renforcer les compétences numériques des enseignants avec Pix.	A29 > 17/03	PRESENCE
Gestion des accidents du travail survenus à des membres des personnels de l'enseignement (en présence).	A30 > 17/03	PRESENCE
RGPD dans l'enseignement.	A32 > 24/03	WEBINAIRE
Enseigner à l'ère du numérique : vos besoins, nos ressources.	A33 > 26/03	VISIO
monorientation.be : un portail unique en son genre au service de l'orientation des élèves.	A34 > 26/03	VISIO
Communication tendue entre parents et Directions ? Le service intégré d'assistance aux écoles (équipes mobiles, médiation et numéro vert) vous partage des pistes et des outils pour aborder ces relations différemment?	A35 > 26/03	PRESENCE
(Co)-Créer et collaborer avec e-classe.	A36 > 31/03	VISIO
Gestion des accidents du travail survenus à des membres des personnels de l'enseignement (visioconférence).	A37 > 2/04 A45 > 16/04	VISIO VISIO
Autorité parentale et changement d'école.	A38 > 2/04	VISIO
H5P : soutenir l'apprentissage avec du contenu interactif.	A39 > 7/04	VISIO
La responsabilité du personnel des établissements scolaires.	A40 > 7/04 A43 > 9/04	VISIO VISIO
MODE, conseils pour une bonne gestion.	A41 > 9/04	VISIO
Les nouveaux outils de l'orientation : guide de l'enseignant et carnet de bord de l'élève.	A42 > 9/04	VISIO
Parcours d'Enseignement qualifiant (PEQ) et Sanction des études.	A44 > 14/04	PRESENCE
Programme-cadre d'amélioration du climat scolaire - Séance d'information - Sélection d'une nouvelle vague d'écoles.	A46 > 16/04 A52 > 19/05	PRESENCE PRESENCE
Des modules Moodle pour soutenir l'Enseignement des Adultes.	A47 > 21/04	VISIO
Des outils pour aborder l'usage critique du numérique : réseaux sociaux, cyberharcèlement et bien-être numérique.	A48 > 23/04	VISIO
Justification de l'utilisation des subventions.	A49 > 23/04	VISIO
La gestion informatisée d'une école et les applications informatiques.	A50 > 12/05	PRESENCE
Prévention de la maltraitance et protection de l'enfance.	A51 > 12/05	VISIO
Agir contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire.	A53 > 21/05	VISIO
Absentéisme, enseignement à domicile, exclusions définitives et SAS (en présence).	A54 > 21/05	PRESENCE
Absentéisme, enseignement à domicile, exclusions définitives et SAS (en visioconférence).	A55 > 26/05	VISIO



Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
AGAJ	Administration générale de l'aide à la jeunesse
AGE	Administration générale de l'Enseignement
CEFA	Centre d'Education et de Formation en Alternance
CFWB	Communauté française Wallonie-Bruxelles
CPMS	Centre Psycho-Médico-Social
DGEO	Direction générale de l'Enseignement Obligatoire
DGPE	Direction générale des Personnels de l'Enseignement
DGPSE	Direction générale du Pilotage du Système éducatif
DREMT	Direction Relations Ecole-Monde du travail
ENABEL	Agence de développement de l'Etat fédéral belge
FAPEO	Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel
FAQ	Foire aux questions
IA	Intelligence artificielle
IEFH	Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
NTPP	Nombre Total de Périodes Professeurs
PO	Pouvoir organisateur
RGPD	Règlement général sur la Protection des données
ROI	Règlement d'ordre intérieur
SAS	Service d'accrochage scolaire
SAJ	Service d'aide à la jeunesse
UFAPEC	Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique



Consignes générales pour s'inscrire aux ateliers



Les ateliers ont été d'abord mis en place pour mettre en contact, humainement, lors de rencontres, l'Administration et les participants. C'est pourquoi une majorité des ateliers se font à distance, en VISIOCONFERENCE, où les animateurs ont un contact visuel et audio avec les participants. Plusieurs ateliers sont proposés en PRESENCE, dans nos locaux du Ministère, lorsque les échanges sont la base même de l'atelier.

Quelques ateliers sont organisés à distance en WEBINAIRE où les participants ne sont pas visibles, peuvent regarder l'atelier, mais ne peuvent réagir qu'en commentaires écrits (via le chat).



Afin de pouvoir permettre au plus grand nombre de participer aux ateliers, vous ne pouvez vous inscrire qu'à **2 ateliers maximum, au total, pour les ateliers en VISIOCONFERENCE et en PRESENCE**. Les places sont limitées à ces ateliers parce que les équipes d'animation désirent garantir de pouvoir s'occuper de chacun dans des limites humainement acceptables.

Pour les ateliers en WEBINAIRE, vous pouvez vous inscrire à tous, le nombre de places n'étant pas limité.



Comme le prévoit la circulaire n°4363 du 20/03/2013, les adresses mail administratives sont privilégiées pour tout contact entre l'Administration, les écoles et les Pouvoirs organisateurs. Nous vous invitons à relever régulièrement votre courriel ; les confirmations seront envoyées sur ces adresses mail administratives (format ecXXXXXX@adm.cfwb.be) **afin que les directions soient bien au courant des demandes d'inscription.**

De plus, vous devez également renseigner une autre adresse mail, plus personnelle, sur laquelle vous désirez recevoir votre confirmation d'inscription afin que vous receviez bien les informations utiles.



En cas de désistement, merci de nous prévenir au plus vite pour que nous puissions attribuer la place libérée aux personnes inscrites sur liste d'attente (adresse de contact ateliersdgeo@cfwb.be ou par téléphone au **02/690.86.73-87.51**).



Procédure d'inscription aux ateliers

Avant de vous inscrire, veillez à lire attentivement la présentation des Ateliers, dans les pages qui suivent, afin d'identifier le contenu de ceux-ci et de vérifier si vous correspondez au public cible.

Etapes d'inscription (A LIRE ATTENTIVEMENT)

- Prenez le temps, dans le formulaire, de **lire les instructions** pour le compléter au mieux.
- Cliquez sur "Accès au formulaire d'inscription aux Ateliers d'information administrative".
- Dans le formulaire, pour vous déplacer, il vous suffit de cliquer sur "suivant" ou "précédent". À tout moment, vous pouvez visualiser l'ensemble de la procédure en cliquant sur le numéro de la page indiqué en bas, au centre.
- Complétez tous les champs qui nous permettront de vous identifier et de vous contacter si nécessaire (si nous avons besoin de vous contacter personnellement, votre numéro de portable est important).

Précisez également les coordonnées de votre établissement (dont le numéro de téléphone de l'école, différent de votre numéro personnel) en précisant l'adresse mail officielle où nous enverrons les mails.

- Après avoir rempli ces premières pages, vous arrivez à celle des ateliers proprement dits. Vous sélectionnez 1 ou 2 ateliers. Si l'un des ateliers est complet, vous pourrez vous inscrire sur une liste de réserve en passant à la page suivante.

ATTENTION : si un atelier est proposé à plusieurs dates, n'en réservez qu'une.

- A la fin du formulaire, vous pourrez visualiser l'ensemble de votre demande.
- Ensuite, cliquez sur "soumettre".

Un message s'affichera pour vous informer qu'un mail de **confirmation d'inscription** vous a été envoyé (ne garantit pas la participation car votre inscription est vérifiée par la suite, notamment sur le respect du maximum d'ateliers autorisés).

Ce mail doit vous parvenir très rapidement. Si ce n'est pas le cas, vérifiez d'abord votre boîte "courrier indésirable (SPAM)". **Si vous n'avez rien reçu, prenez contact avec le 02/690.86.73, ou envoyez un mail à ateliersdgeo@cfwb.be**

- **Si, grâce au récapitulatif du mail, vous constatez une erreur, veuillez ne pas rentrer une nouvelle demande, mais prendre contact avec nos services.**
- Par la suite, vous recevrez un mail de **confirmation de participation** à l'atelier choisi avec tous les renseignements pratiques (à peu près 1 mois avant).

Merci de bien vouloir cliquer sur les mots suivants pour entrer dans le formulaire d'inscription : [ATELIERS 2026](#)



Pour bien suivre un atelier



Si vous suivez un atelier en présence

- Cela demande que vous l'inscriviez, longtemps à l'avance, dans votre agenda, en demandant l'autorisation de venir sur Bruxelles, en vous occupant de votre voyage (il est plus que conseillé de venir en train, l'entrée dans Bruxelles n'est pas évidente), voire de vous informer si d'autres participants vont partager votre trajet.
- Il peut s'agir, pour vous, d'une demi-journée, ou d'une journée complète où vous avez l'occasion de quitter votre lieu habituel de travail et de rencontrer d'autres personnes qui vivent des réalités différentes, mais avec des préoccupations communes.
- Le mail qui vous sera envoyé un mois avant comportera les consignes pour arriver à bon port.
- Lorsque vous arrivez, vous serez accueillis par l'équipe de coordination des ateliers et par l'équipe d'animation de votre atelier, autour d'une tasse de café, ou de thé, ou d'un verre d'eau ou de jus d'orange, le tout accompagné d'un biscuit. Sur le temps de midi, une collation est prévue (**n'hésitez pas à envoyer un mail si vous ne comptez pas y participer afin que nous puissions éviter tout gaspillage**).
- De manière systématique, à la fin de l'atelier en présence, une attestation de présence vous sera fournie.



Si vous suivez un atelier à distance (visioconférence ou webinaire)

- Avant l'atelier, testez le lien qui vous aura été fourni pour mettre en évidence d'éventuels problèmes de votre côté. **Nous travaillons avec TEAMS : vérifiez donc, avec l'administrateur de votre réseau, le bon fonctionnement de TEAMS sur votre ordinateur. Si votre TEAMS ne s'active pas correctement, il est possible qu'il y ait un souci avec votre système informatique, tentez alors d'ouvrir le lien via GOOGLE CHROME.**
- Placez-vous dans les meilleures conditions techniques et communicationnelles.
- Le but est de vous rencontrer, l'activation de votre caméra est donc logique.
- Veillez à être bien identifiable lorsque vous vous connectez au système, que **votre prénom et votre nom apparaissent**.
- Si vous regardez à plusieurs, il serait intéressant que vous nous le signaliez afin de pouvoir en tenir compte dans nos statistiques de fréquentation.
- Si vous désirez recevoir une attestation de présence, envoyez votre demande par mail à ateliersdgeo@cfwb.be **Nous ne les fournissons pas de manière automatique car les ateliers ne sont pas considérés comme des formations. Les attestations se délivrent sur base de votre identification, lors de la connexion, et sur base du temps de suivi de l'atelier, vérifiable dans l'application TEAMS.**



A la fin d'un atelier, il vous est demandé de l'évaluer à l'aide d'un formulaire. Il s'agit d'un acte important afin de nous permettre d'améliorer sans cesse les ateliers que nous proposons. Chaque année, une analyse fine des formulaires permet d'effectuer un retour attendu par les équipes d'animation et par les directions des services concernés.



Personnes à contacter

➤ Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Identité	Fonction	Coordonnées
Denis OLIVIER	Coordinateur Ateliers	02/690.86.73 ateliersdgeo@cfwb.be

N'hésitez pas nous contacter par téléphone pour toute question, difficulté ou hésitation. Si vous ne parvenez pas à nous contacter directement, vous pouvez nous envoyer un message auquel nous répondrons.



- L'équipe de coordination applique les mêmes consignes pour tout le monde, consignes présentes dans cette circulaire ou dans le formulaire d'inscription.
- L'équipe de coordination tente de réduire au maximum les listes d'attente des ateliers, soit en dédoublant des ateliers, quand c'est possible, soit, en cas de désistement, en contactant les personnes qui sont sur ces listes, ce qui peut se faire encore la veille d'un atelier. Si vous êtes sur liste d'attente, n'hésitez pas appeler, quelques jours avant l'atelier, pour demander si une place s'est libérée.
- Notre système informatique repère si vous réservez trop d'ateliers (en vous inscrivant plusieurs fois dans le formulaire notamment). Si c'est le cas, nous supprimerons vos inscriptions excédentaires d'ordre avec lequel elles ont été introduites.
- La confirmation que vous recevez du système JOTFORM ne garantit pas que vous recevez **le mail de confirmation d'inscription à chaque atelier, par l'adresse mail ATELIERSDGE**, qui doit vous arriver, normalement, **1 mois avant l'atelier, avec les informations pratiques (lien internet, lieu précis...)**. Si vous constatez que vous n'avez pas reçu ce mail, n'hésitez pas à prendre contact, directement, avec nous ; **n'attendez pas le jour même pour nous appeler car, le jour de l'atelier, nous avons pas mal d'actions à mener.**



Ateliers

* * * Information concernant le « PUBLIC CIBLE » * * *

Afin de répondre au mieux aux demandes de nos participants ainsi qu'aux souhaits des animateurs – experts, nous précisons, sur chaque fiche de présentation, le « public cible » visé par l'atelier.

Afin de permettre une bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir respecter ces éléments.

A titre d'exemple :

Public cible	💡 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 💡			
<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)				
<u>Niveaux</u>				
Fondamental ordinaire		Secondaire ordinaire		
Fondamental spécialisé		Secondaire spécialisé		
Enseignement pour adultes (niveau secondaire)				
<u>Personnels</u>				
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un Centre PMS- Coordination CEFA- Administration d'internat- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel (scolaire) administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière				

❖ Les enquêtes internationales en éducation (PISA, PIRLS, TIMSS, TALIS) : un outil stratégique pour les écoles.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
<u>Personnels</u>		
	- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier) - Direction d'un centre PMS - Coordination CEFA - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS... Ces acronymes vous disent quelque chose ? Peut-être que votre école a déjà participé à l'une de ces enquêtes internationales, ou que vous en avez entendu parler à travers les médias. Cet atelier vous propose de découvrir ce qui se cache derrière ces enquêtes internationales et en quoi elles peuvent être utiles pour votre école.

Au-delà des résultats chiffrés, ces enquêtes permettent de mieux comprendre les différences de performance entre élèves, écoles ou pays. Elles s'appuient sur des données de contexte recueillies auprès des élèves, de leurs parents, des enseignants et des directions, afin d'identifier les facteurs qui influencent les apprentissages.

Ces analyses offrent des pistes concrètes pour améliorer le fonctionnement de notre système éducatif, notamment en contribuant à la définition des Objectifs d'Amélioration du Système Éducatif (OASE), auxquels toutes les écoles participent via les Plans de Pilotage. Elles mettent également en lumière que certains contenus moins bien maîtrisés par les élèves sont aussi ceux qui sont moins enseignés. Ces constats permettent de développer des outils et des pistes didactiques pour renforcer les apprentissages là où cela s'avère nécessaire.

À l'issue de l'atelier, vous repartirez avec une meilleure compréhension de ces enquêtes et des orientations à partager avec votre équipe.

Une plus-value pour nourrir les réflexions pédagogiques de vos équipes, soutenir les pratiques d'enseignement et contribuer à améliorer les apprentissages de vos élèves !

Animation : Christelle PEYRON, Céline BAIJOT et Laura HERRENT (Direction des politiques éducatives - Service général de l'analyse et de la prospective).

 **CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

A1 > Atelier du mardi 20/01/2026 en VISIOCONFERENCE

A3 > Atelier du jeudi 22/01/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Comprendre et maîtriser le régime des titres et fonctions.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
----------------	--	---

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Coordination CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur (Educatrice) économie
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Le régime des titres et fonctions constitue un enjeu central pour la gestion des ressources humaines dans l'enseignement. Cet atelier a pour objectif d'aider les directions, les secrétaires de direction et les personnels administratifs à mieux comprendre :

- les notions de titre requis (TR), titre suffisant (TS), titre de pénurie et titre non listé (TPNL);
- les procédures de reconnaissance académique et professionnelle (équivalences, CAMA, CITICAP, etc.) ;
- les impacts des réformes récentes sur la gestion des titres, fonctions et barèmes ;
- les bons réflexes pour traiter les situations particulières rencontrées.

Il s'agit d'un **atelier créé** en réponse aux nombreuses demandes d'information et d'accompagnement exprimées par les équipes de direction lors des sessions précédentes. L'atelier sera structuré en trois parties :

- présentation des bases légales ;
- décrets et arrêtés de référence : AGCF du 5 juin 2014, décret du 11 avril 2014, circulaires récentes ;
- définition des différents types de titres et impacts sur les barèmes.

L'atelier permettra **d'analyser des cas pratiques et des situations réelles**. Après l'atelier, les participants recevront un support complet reprenant les points essentiels de la réglementation.

Liens utiles, notamment vers Primoweb et le site officiel des barèmes :

Primoweb : www.enseignement.be/primoweb
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27360&navi=4961>

Références légales principales :

- Décret du 11 avril 2014 relatif à la formation initiale des enseignants ;
- AGCF du 5 juin 2014 fixant le régime des titres et fonctions ;
- Circulaires récentes relatives à l'assimilation des titres

Animation : Jean-Yves WOESTYN (Direction générale des Personnels de l'Enseignement -Service des Titres et Fonctions).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A2 > Atelier du mardi 20/01/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Une crise ? Un conflit ? Quels services peuvent intervenir ?

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
Personnels		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un centre PMS- Coordination CEFA- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe		

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles et à Namur.**

Description **Horaire** **9h30' – 12h30'**

Dans un monde scolaire en constante évolution, où les enjeux éducatifs, sociaux et humains se croisent, les tensions, les conflits et les situations de crises apparaissent.

Les directions, les équipes éducatives, les élèves et les familles, en interactions constantes peuvent être confrontés à des difficultés pour lesquelles une aide ou un accompagnement extérieur peut être utile et pertinent.

Le Service Intégré de la Direction de l'Assistance aux écoles comprend 4 équipes d'interventions différentes : les répondants du numéro Vert Ecoute-Ecole, les agents des Equipes mobiles, les Médiateurs scolaires et les Facilitateurs Enseignement-Aide à la Jeunesse. Les métiers et missions respectives de ces agents professionnels répondent aux demandes en fonction des situations et de vos besoins.

Cet atelier d'information et d'échanges vous est proposé en présentiel. Il sera animé par quatre personnes : un représentant de chaque métier.

Un premier temps sera consacré à la présentation des missions et du cadre d'intervention de chacune de ces équipes.

Dans un second temps, nous proposerons un échange et une mise en perspective des offres du Service Intégré au départ de situations vécues que vous pourrez partager entre pairs. L'objectif est de vous permettre, au départ de situations-exemples, d'identifier de manière concrète les ressources et les aides disponibles auxquelles vous pouvez faire appel.

Animation : Juliette VILET, Anne CEULEMANS, Marie JOACHIM et Benoît LENOBLE (DGEO).

 **CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

A4 > Atelier du jeudi 22/01/2026 en PRESENCE, à Bruxelles

A22 > Atelier du jeudi 12/03/2026 en PRESENCE, à Namur

❖ Éduquer à la citoyenneté mondiale (ECM) : construire un projet d'école porteur de sens !

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière.

Niveaux

Fondamental ordinaire
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Coordination CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Animé par BeGlobal, le laboratoire d'idées et de pratiques pour l'**Education à la citoyenneté mondiale** (ECM) et l'engagement des jeunes, cet atelier en ligne propose d'explorer des pistes pour ancrer l'ECM dans son école.

Agir de manière éthique, débattre dans un cadre interculturel et mobiliser toute la communauté éducative autour de valeurs partagées : autant de leviers pour préparer les élèves à comprendre et relever les défis globaux, sociaux et environnementaux actuels.

Pour en savoir plus : [BeGlobal, laboratoire d'idées en éducation à la citoyenneté mondiale](#)

Alternant apports théoriques et échanges entre pairs, l'atelier abordera les définitions, les cadres et les portes d'entrée pour tendre vers une école citoyenne et ouverte sur le monde. L'atelier mettra également en lumière le **Réseau francophone des écoles associées de l'Unesco**, des projets transversaux inspirants ainsi que de nombreuses ressources, outils et partenaires pour accompagner l'équipe pédagogique.

Pour en savoir plus : [Enseignement.be - Les écoles associées de l'UNESCO](#)

Animation : Paulien CAEYERS (ENABEL), Grégory JAC et Philippe GOISSE (DGEO).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A5 > Atelier du mardi 27/01/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Application DDRS FOR EVER ! ?

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u> <ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe- Administrateur (Administratrice) d'internat- Direction d'un centre PMS		
 Atelier réservé au public en charge des dossiers administratifs du personnel rémunéré directement par la FWB		

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Atelier réservé aux utilisateurs réguliers et aguerris de l'application DDRS. Les participants doivent obligatoirement avoir visionné les quatre modules de formation de base aux thématiques rencontrées dans l'application DDRS (accessibles à tous via l'onglet accueil de l'application) : DIMONA – WECH – ZIMA – LISTINGS DE PAIE.

Une seule participation par personne (pas possible de s'inscrire aux deux séances). Chaque participant devra soumettre à l'avance une à trois questions qu'il souhaite aborder et qui ne trouvent pas de réponse dans les quatre modules de formation de base.

Les animateurs se concentreront sur les questions posées par les participants avant la formation. Cet atelier n'est pas une formation de base à l'utilisation de l'application DDRS ni aux grands principes de la couverture sociale des membres des personnels de l'enseignement.

Pour s'inscrire à l'atelier, les participants doivent obligatoirement avoir visionné les quatre modules de formation mis à leur disposition sur l'écran d'accueil de l'application DDRS. En effet, lors de l'atelier, nous ne reprendrons pas ces notions de base mais nous nous y référerons pour en préciser certains aspects théoriques et pratiques.

Animation : Christophe GERARD et Marie-Bénédicte VANSTALLE (DGPE / Direction d'appui à la Gestion administrative et pécuniaire).

 NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS ! 

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A6 > Atelier du mardi 27/01/2026 en **VISIOCONFERENCE**

A9 > Atelier du jeudi 5/02/2026 en **VISIOCONFERENCE**

❖ Dossier d'Accompagnement de l'Elève (DAccE).

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière.

Niveau Fondamental ordinaire

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière.

 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles et à Namur.

Description

Horaire

9h30' – 12h30' à Bruxelles

13h30'-16h00' à Namur

Conçu sous format numérique, l'applicatif DAccE permet aux équipes éducatives et aux membres du personnel des centres PMS d'accéder aux dossiers des élèves dont ils ont la charge. Ce dossier personnel et propre à chaque élève contient des informations administratives sur l'élève, ses parents et son parcours scolaire. Le DAccE peut également contenir des informations sur d'éventuelles difficultés d'apprentissage persistantes rencontrées par l'élève, les actions de soutien mises en place par les équipes ainsi que les points d'appui (ressources) de l'élève. Enfin, le DAccE permet d'introduire et suivre les procédures de maintien exceptionnel en 3ème maternel et dans le tronc commun. Le DAccE étant également accessible aux parents, ils peuvent consulter les informations contenues dans le dossier, voire l'alimenter dans une certaine mesure, offrant ainsi une vue globale sur la situation de l'élève. Le DAccE sert alors de support au dialogue écoles-centre PMS-famille qui, ensemble, veillent à la poursuite sereine du parcours scolaire des élèves.

A terme, en plus des éléments présentés ci-dessus, le DAccE contiendra d'autres informations utiles au suivi de l'élève.

Les deux ateliers proposés permettront de mieux comprendre les fondements de l'outil et son utilisation.

Ils se dérouleront en une demi-journée comprenant une présentation et des échanges.

Animation : Christian BRIDOUX, Oriane DURIEUX, Elise PATERNOSTRE (DGEO Cellule DAccE).

 NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS ! 

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A7 > Atelier du jeudi 29/01/2026 en **PRESENCE**, à Bruxelles

A23 > Atelier du jeudi 12/03/2026 en **PRESENCE**, à Namur

❖ Application VALEXU (Valorisation de l'Expérience Utile).

Public cible

💡 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 💡

Recommandé pour une personne débutant dans la matière	
Niveaux	Secondaire ordinaire
	Secondaire spécialisé
	Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)
💡 NE CONCERNE QUE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT (TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL)	
<u>Personnels</u>	
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Coordination CEFA- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	

Description

Horaire

9h30' – 11h30'

L'application « VALEXU » permet d'introduire une demande de valorisation d'expérience utile. Elle prend en compte l'expérience professionnelle rémunérée acquise hors enseignement dans le but d'apporter une plus-value pour l'enseignement des fonctions de cours techniques, de pratique professionnelle, d'accompagnateur CEFA ou la fonction de non-chargé de cours puériculteur dans l'enseignement obligatoire de plein exercice et de promotion sociale.

Une fois les démarches effectuées, les enseignants peuvent obtenir la reconnaissance de leur expérience professionnelle, ce qui peut leur permettre d'augmenter le niveau de leurs titres de capacité (et donc d'accéder à un meilleur barème et aux droits statutaires).

Il est important que les personnes gérant l'administratif des membres du personnel puissent être une personne relai afin d'aider leurs MDP à compléter au mieux les demandes de Valorisation d'expérience utile. Actuellement, peu de dossiers sont introduits correctement (environ 10%).

Cet atelier sera divisé en 3 parties :

1. un court rappel de la législation et de l'utilité de l'obtention de la valorisation d'expérience utile pour les professeurs de cours technique (CT) ou de pratique professionnelle (PP) ;
2. un rappel des documents minimaux attendus et une explication sur la manière de les compléter, suivi d'une démonstration de « VALEXU » visant à comprendre comment introduire le dossier ;
3. un moment d'échange de questions / réponses.

Animation : Alice CORNILLE (DGPE - Services Titres et fonctions).

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A8 > Atelier du jeudi 5/02/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Découverte d'e-classe, la plateforme de ressources éducatives.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière		
Niveaux	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
	Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
	Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	
Personnels		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un centre PMS- Coordination CEFA- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Cet atelier vous permettra de découvrir e-classe, la plateforme éducative mise à disposition des établissements, ainsi qu'une partie de son catalogue de ressources pédagogiques.

Vous découvrirez comment elle peut soutenir le pilotage pédagogique de votre établissement et l'implémentation du Tronc commun, accompagner vos équipes enseignantes dans la préparation de leurs cours et proposer des outils adaptés aux besoins de leurs apprenants.

Les ressources d'e-classe couvrent l'ensemble des domaines d'apprentissage, tous les niveaux et types d'enseignement, ainsi que les grands thèmes liés à l'éducation et à la vie scolaire.

Animation : Julie CALLEEUW et Laurence COULON (SGNE).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A10 > Atelier du mardi 10/02/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Conseil de participation : informations sur la réglementation.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)		
Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
Personnels		
- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier) - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel délégué par la direction, en charge de cette matière		

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

L'atelier a pour objectif de clarifier le rôle et les missions du Conseil de participation (CoPa). Il permettra également d'échanger à partir des pratiques du terrain dans la perspective d'un renforcement de la démocratie scolaire. Les échanges se feront sur base de questions concrètes (regards croisés directions-organisations représentatives des parents). L'atelier permettra également de fournir des outils concrets aux participants.

L'atelier se déroulera en 4 temps :

- 1) Introduction : d'où vient le CoPa (historique et finalités) ?
- 2) Rappel du cadre légal par l'Administration avec des illustrations dans le quotidien concret : détail des attendus du CODE de l'enseignement et circulaire du 9477 du 31 mars 2025 (missions, mise en place, procédures, membres, fréquence, ressources).
- 3) En présence des deux Organisations représentatives des parents et des associations de parents (ORPAPE), la FAPEO et l'UFAPEC qui présenteront :
 - les missions des représentants des parents au sein du Conseil de participation et articulation avec l'association de parents ;
 - les rôles des ORPAPE ;
 - les conditions adéquates pour permettre aux parents d'assurer leur rôle de représentation.
- 4) Temps d'échanges autour du partage des pratiques :
 - Questions pratiques laissées en suspens ;
 - Echanges et réflexions.

Afin de pouvoir répondre à vos questions, veuillez remplir le questionnaire suivant via le lien : <https://forms.office.com/e/P8Kz1LQZgY>

Animation : Joëlle LACROIX (FAPEO)

Bernard HUBIEN (UFAPEC)

Laurence BERTRAND et Denis OLIVIER (DGEO / Direction d'appui)

 NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS ! 

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A11 > Atelier du mardi 10/02/2026 en VISIOCONFERENCE

A31 > Atelier du mardi 17/03/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Gestion des structures et de l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire-introduction / NTPP et périodes-professeur octroyées en application d'une réglementation particulière : calcul et règles d'utilisation – Déclaration du cadre d'emploi réel.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière	
Niveau	Secondaire ordinaire
Personnels	
<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier) - Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 	

 **L'atelier s'adresse aux membres du personnel qui ont pour responsabilité la gestion des populations scolaires, la gestion de l'offre d'enseignement de l'établissement (structures autorisées) en regard des normes de population et la gestion des moyens d'encadrement octroyées sur base de la population scolaire ou d'une réglementation particulière.**

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

L'atelier a pour principal objectif d'exposer les règles relatives à la gestion des structures (programmation, création, maintien, suspension, fermeture) et à l'encadrement des établissements (NTPP, périodes octroyées en vertu d'une réglementation particulière : calcul et règles d'utilisation).

Les principaux textes réglementaires visés sont :

- décret du 29/07/1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice ;
- décret du 3/07/1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance ;
- décret du 30/06/ 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré ;
- loi du 19/07/1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire ;
- arrêté royal n°49 du 2 juillet 1982 relatif aux normes de création, de maintien et de dédoublement et au calcul du crédit d'heures de l'enseignement secondaire de type I, concernant la fusion d'établissements ainsi que certains emplois du personnel des établissements d'enseignement
- AGCF du 6/11/ 2018 fixant le répertoire des options de base dans l'enseignement secondaire ;
- AGCF du 15/03/1993 fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère;
- arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 31/08/1992 exécutant le décret du 29/07/ 1992;
- arrêté royal du 15/04/1977 fixant les règles et les conditions de calcul du nombre d'emplois dans certaines fonctions du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel administratif des établissements d'enseignement secondaire ;
- arrêté royal n°2 du 21/08/1978 fixant le nombre maximum de périodes par semaine de l'enseignement secondaire et professionnel secondaire complémentaire de plein exercice.

Animation : Vincent WINKIN, Miguel MAGERAT, Sylvain DUBUCQ, Ewa SKRZYPCZYK, Aurélie BRAVO SARDINHA et Guillaume MARICHAL (Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A12 > Atelier du mardi 10/02/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Droits d'auteurs dans l'enseignement.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
----------------	--	---

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Administrateur (Administratrice) d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

 Le droit d'auteur est une matière juridique technique, mais incontournable dans le cadre des établissements. Cet atelier a pour objectif de vous soutenir dans sa compréhension et son application.

La première partie présentera les bons réflexes à adopter face aux ressources créées par des tiers. Ainsi, la diffusion de musique au sein des établissements comme celles des photocopies ou autres impressions seront discutés.

La seconde partie se focalisera sur les exceptions relatives au domaine de l'enseignement. Plusieurs cas concrets seront abordés comme la diffusion d'œuvres musicales ou audiovisuelles en classe, les photocopies d'ouvrages, la reproduction d'œuvres protégées sur des supports de cours... L'exposé abordera l'application de ces exceptions aux environnements d'apprentissage en ligne. Outre la possibilité pour les enseignants de recourir aux exceptions, le web offre également, sous certaines conditions, une multitude de contenus librement réutilisables (de type « Creative Commons »).

Animation : Eléonore COLSON et Noémie GILLARD, Service général du Numérique éducatif.

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A13 > Atelier du jeudi 12/02/2026 en VISIOCONFERENCE



❖ Prévention de la radicalisation menant à la violence : informations et présentation des équipes mobiles (journée 1 - informations de base).

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière		
Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)		
- Direction d'un Centre PMS		
- Coordination CEFA		
- Administration d'internat		
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe		
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)		
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière		
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière		
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.**

Description

Horaire

9h30' – 15h30'

Il est important que les personnels scolaires développent des compétences et de la résilience afin de faire face à la problématique de la radicalisation car ils sont les premiers à être interpellés par des propos et attitudes polarisantes des élèves.

A travers de nombreux exemples, nous aborderons le travail mené par les agents des équipes mobiles faisant partie de la cellule d'intervention prioritaire du Service intégré de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ensuite, Monsieur Hicham ABDEL GAWAD, chargé en recherche au CiMeDé, vous exposera une présentation sur la radicalisation à signature islamiste afin de comprendre et modéliser les formes de « radicalisme » à signature islamiste et développer des stratégies de prise en charge pédagogique, dans l'optique d'amorcer une démarche critique et réflexive chez un public perméable à cette idéologie. Les objectifs attendus seront les suivants :

- saisir les différences fondamentales entre « islam » et « islamisme » ;
- se familiariser avec les spécificités des courants de pensée à l'origine de l'islamisme contemporain ;
- explorer et critiquer deux modèles populaires de processus de radicalisation (Échelle de Moghaddam et modèle de Mellis) quand ils sont appliqués à l'islamisme ;
- se familiariser avec des concepts alternatifs en psychologie de la religion, notamment : le « dogmatisme » selon Milton Rokeach et le « fondamentalisme » selon Bob Altmeyer et Bruce Hunsberger, appliqués concrètement à l'islamisme ;
- acquérir une démarche d'approche en cinq temps et la mettre en œuvre sur des cas concrets.

Animation : Anne CEULEMANS (DGEO-Direction de l'Assistance et du Conseil aux établissements / Equipes mobiles) et Hicham ABDEL GAWAD (Chargé en recherche CiMéDé).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A14 > Atelier du jeudi 12/02/2026 en PRESENCE, à Bruxelles

❖ La plateforme Happi, un outil au service des apprentissages et de l'équipe éducative.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
----------------	--	---

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.

Description

Horaire

9h30' – 15h30'

Happi est une plateforme numérique d'apprentissage utilisable dans votre établissement, en classe et à distance.

Elle sera également un outil complémentaire pour le travail et la collaboration entre les membres de l'équipe éducative, le partage de ressources internes et externes à l'établissement, la communication entre enseignants... La salle des profs devient alors un lieu incontournable, un véritable intranet pour votre équipe éducative.

Ainsi, durant cet atelier, nous vous accompagnerons pas à pas pour créer votre salle des profs virtuelle, employer les différentes fonctionnalités (agenda, annonces et informations partagées, dossier pour les documents officiels...) et faire d'Happi un outil collaboratif performant pour gagner en temps et en énergie.

De plus, Happi permet de créer des activités interactives (H5P) et des parcours d'apprentissage, une suite d'activités qui peuvent être conditionnées à des restrictions d'accès (pour un groupe d'élèves en particulier ; si l'élève a réussi auparavant une autre activité ; si au contraire, l'élève a rencontré des difficultés pour une activité précédente...).

Animation : Benoît GRAMBRAS, Jean-François MAURER, Grégory LOIDTS et Frédéric ERNALSTEEN (Service général du Numérique éducatif).

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A15 > Atelier du mardi 3/03/2026 en PRESENCE, à BRUXELLES



❖ Les bases légales de l'EVRAS et questions-réponses.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
---------	---	---

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Administration d'internat

Description

Horaire 9h30' – 12h30'

Cet atelier a pour but de vous informer sur les conditions organisationnelles de la généralisation à l'EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle). Il sera divisé en 3 parties :

1. Nous prendrons le temps de nous arrêter et d'expliciter le cadre légal en vigueur au travers de l'analyse des textes suivants :

- décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_052.pdf.
- décret du 28 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle EVRAS .
- accord de Coopération du 7 juillet 2023.
- circulaire 2024-25 de l'analyse des textes suivants Les circulaires administratives.

2. Nous prendrons le temps pour expliciter certains éléments plus spécifiques :

- les modalités d'attribution du label aux opérateurs ;
- le fonctionnement des différents monitorings (écoles et CPMS) ;
- les missions du SGI ;
- le traitement des plaintes .

3. Nous clôturerons cette rencontre par une FAQ, dans l'optique de préparer celle-ci, nous vous invitons à nous envoyer vos questions à evras.dgeo@cfwb.be.

Les questions non reçues au préalable risquent de ne pas être traitées par manque de temps. Cet atelier se veut non seulement un temps de partage d'informations mais également un temps d'échange entre professionnels de l'éducation et les facilitatrices de la DGEO-MFWB, un espace sera donc laissé tout au long de l'Atelier pour les questionnements spontanés des participants.

Animation : Marylise SERVAIS, Emilie HELMAN (DGEO-Direction d'appui).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A16 > Atelier du mardi 3/03/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Renforcer les compétences numériques de l'Enseignement pour Adultes avec Pix.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveau Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

À l'occasion de cet atelier, vous découvrirez le dispositif Pix, mis à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir le développement des compétences numériques des enseignants et des apprenants.

Accessible à tous, quel que soit le niveau de départ, Pix propose des exercices concrets et ludiques pour évaluer les acquis et identifier les besoins de progression.

En tant que direction, vous verrez comment l'outil peut être exploité avec Pix Orga dans vos établissements : envoi de parcours personnalisés aux apprenants, suivi des résultats et valorisation des apprentissages.

L'atelier abordera également Pix Certif, qui permet d'attester officiellement les compétences numériques des apprenants et de renforcer leur parcours de formation.

Animation : Isabelle MARX et Françoise BOLS (Service général du Numérique éducatif).

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A17 > Atelier du jeudi 5/03/2026 en VISIOCONFERENCE



❖ Discrimination, diversité et inclusion dans l'enseignement.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Coordination CEFA

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Cet atelier vise à aider l'ensemble du personnel des établissements scolaires, en priorité les directions d'écoles, à appréhender, au travers de nombreux exemples issus de la pratique de Unia et de l'IEFH, les différentes formes de discrimination que l'on peut rencontrer dans les écoles et à les accompagner dans une démarche réflexive de prévention de tels phénomènes.

La notion de discrimination est utilisée dans de nombreux cas ; l'objectif sera de permettre aux participants de savoir ce qu'est une discrimination au sens de la loi.

L'atelier est reconduit d'année en année. Il combine de la théorie et des situations pratiques, pour savoir identifier une discrimination.

Les échanges entre les formatrices et le public sont privilégiés.

Animation : Sophie CARTON (UNIA) et Myriam FAYAD (IEFH).

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A18 > Atelier du jeudi 5/03/2026 en VISIOCONFERENCE



❖ Stimulez les compétences numériques de vos apprenants avec Pix.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
----------------	--	---

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière ;
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Pix est un outil en ligne qui permet de développer et d'évaluer les compétences numériques des apprenants. En tant que direction, vous découvrirez dans un premier temps comment développer vos propres compétences numériques.

Vous expérimenterez ensuite comment les enseignants peuvent l'utiliser :

- diffuser des parcours thématiques prêts à l'emploi (traitement de texte, intelligence artificielle...);
- suivre l'activité des apprenants ;
- analyser leurs résultats ;
- valoriser les acquis ;
- identifier les besoins prioritaires de formation, tant individuels et collectifs.

La journée en présentiel alternera découverte de l'outil le matin et mises en pratique l'après-midi (utilisation de Pix Orga, expérimentations de parcours et exploitation des résultats).

Animation : Isabelle MARX et David NYSEN (Service général du Numérique éducatif).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A19 > Atelier du mardi 10/03/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Prévention de la radicalisation menant à la violence : informations et présentation des équipes mobiles (journée 2 – informations approfondies).

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)		
Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier) - Direction d'un Centre PMS - Coordination CEFA - Administration d'internat - Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière 		
 Le public doit absolument avoir suivi la journée 1 (informations de base)		
 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.		

Description

Horaires

9h30' – 15h30'

Cet atelier fait suite à la première rencontre (vous devez avoir suivi la journée 1 cette année ou les années précédentes). Cette séance mettra l'accent sur les échanges et le partage d'expériences entre les participants.

L'objectif de cette journée sera également de vous présenter des **outils concrets et complémentaires**, ainsi qu'une approche à la fois théorique et pratique pour mieux appréhender les différentes situations que vous pourriez rentrer au sein des écoles.

Vous aurez également l'occasion d'approfondir **vos connaissances sur la circulaire**, présentée de manière claire et illustrée par des exemples concrets, afin d'en faciliter l'application au quotidien. À partir de la circulaire et des informations partagées lors de la première journée d'information, les participants seront invités à réfléchir, à leur niveau, à des pistes d'action concrètes en lien avec des situations pratiques rencontrées dans les écoles, en collaboration avec les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette journée se veut interactive et enrichissante.

Animation : Anne CEULEMANS, Mohamed RHARIB (DGEO-Direction de l'Assistance et du Conseil aux établissements / Equipes mobiles) et Hicham ABDEL GAWAD (Chargé en recherche CiMéDé).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A20 > Atelier du mardi 10/03/2026 en PRESENCE, à Bruxelles

❖ L'IA à l'école : décryptage et enjeux.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire	Fondamental spécialisé
	Secondaire ordinaire	Secondaire spécialisé
	Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un centre PMS- Coordination CEFA- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

L'intelligence artificielle est omniprésente. Quel sont ses impacts, positifs ou négatifs, sur le système éducatif ? Comment peut-elle être utilisée concrètement par des apprenants, des enseignants ou un établissement ?

Cet atelier décrypte le fonctionnement de l'IA et présente les risques et enjeux liés aux compétences des apprenants, aux pratiques pédagogiques des enseignants et à la gestion des établissements. Il est axé sur les questions que chaque établissement pourrait se poser en utilisant l'intelligence artificielle.

Il s'adresse aussi bien au public ayant une connaissance sommaire de l'IA qu'à celui qui utilise cette technologie au quotidien.

Animation : Claude VAN OPSTAL, David NYSSEN et Cédric MOUSIN (Service général du Numérique éducatif).

CODEAtelier dans le formulaire d'inscription
A21 > Atelier du jeudi 12/03/2026 en VISIOCONFERENCE



❖ Erasmus+ pour les écoles : quelles possibilités pour mon école ? (Erasmus+, eTwinning et Europass).

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière		
Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Atelier qui a lieu en présence, à Namur.

Description	Horaire	9h30' – 15h30'
-------------	---------	----------------

Chaque année, la Commission européenne alloue un budget important pour les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ensemble des frais découlant de la mise en place de séjours d'apprentissage à l'étranger peuvent être pris en charge par le financement Erasmus+ (en dehors des frais de personnel).

Erasmus+, c'est notamment :

- des élèves de différents pays qui travaillent ensemble, qui peuvent partir en immersion dans d'autres classes en Europe ;
- des stages en entreprise à l'étranger pour les élèves de l'enseignement qualifiant ;
- des formations à l'étranger pour le personnel scolaire : cours, séminaires, stages d'observation.

eTwinning, c'est notamment :

- la plus grande communauté d'enseignants et de professionnels de l'éducation d'Europe ;
- des échanges virtuels entre élèves et enseignants européens ;
- un portail gratuit et sécurisé mettant à disposition des outils de collaboration et de communication.

Europass, c'est notamment :

- une plateforme en ligne, qui vous permet de créer des CV et lettres de motivation en 31 langues, et vous aide à trouver des emplois ou des formations en Europe ;
- un espace numérique sécurisé où vous pouvez enregistrer les documents qui démontrent vos expériences, compétences et qualifications (certificats, attestations, diplômes...).

- **La matinée** sera d'abord consacrée à la présentation du programme Erasmus+ et d'exemples concrets de projets en FWB. Puis, les participants seront répartis en petits groupes pour échanger de manière active sur leurs besoins, avec pour objectif d'apprendre à se situer au sein de ce programme.
- **L'après-midi** sera consacrée aux présentations des dispositifs eTwinning et Europass et leurs liens avec la recherche de partenaires ou la valorisation des expériences de mobilités Erasmus+.

Animation : Mélanie MIGNOT et Coline DEGHORAIN (AEF-Europe), Jonathan ROMAN (Bureau d'assistance eTwinning pour la FWB) et Patrick MEUWISSEN (Centre Europass FWB).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A24 > Atelier du jeudi 12/03/2026 en PRESENCE, à Namur

- ❖ Echanges autour de Gestion des structures et de la Sanction des études.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE

<u>Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)</u>		
Niveaux	Secondaire ordinaire	Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un centre PMS- Coordination CEFA- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

Atelier qui a lieu en présence, à Namur.

Description **Horaire** **9h30' – 15h30'**

La DGEO propose 2 thématiques en dialogue, **Gestion des structures et de l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire** et **Sanction des études, atelier d'information administrative et résolution de cas pratiques**. En choisissant cette journée, vous suivez les deux thématiques.

Gestion des structures et de l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire

En 90 minutes, panorama des **principes généraux** de gestion des structures, de l'encadrement et de l'organisation. Fondé sur les Tomes 1, 3, 6 et 7 de la circulaire générale n°9566 du 21/08/2025, l'exposé clarifie règles et obligations des écoles.

Sanction des études, atelier d'information administrative et résolution de cas pratiques.

En 90 minutes, panorama des **principes généraux** relatifs à la sanction des études : élève libre / élève régulier / élève régulièrement inscrit / principe du respect des conditions d'admission / conséquences de l'irrespect / procédures légales de régularisation / dérogations.

A l'issue des exposés, des tables rondes seront organisées autour des 4 thématiques suivantes :

- notion d'élève libre, régulièrement inscrit, comptabilisable ;
 - dispositifs spécifiques : DASPA, Encadrement Différencié, PEQ (en lien avec l'encadrement et la sanction des études) ;
 - changements d'orientation, de grille-horaire ;
 - outils informatiques (SIEL-GOSS).

Afin d'aborder des cas concrets lors de tables rondes, les participants sont invités à transmettre des questions et problématiques rencontrées pour le 11 février 2026 : sanctiondesetudes@cfwb.be ou structures.secondaire.ordi@cfwb.be

Animation : Elodie PIERARD, Pauline VAN HULLE et Wilson BAENDE MIRANDA (Sanction des études)
Miguel MAGERAT, Sylvain DUBUCQ, Michel CHAVEE, Ewa SKRZYPCKA et Alain DERYCKE (Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire)

 NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS !

CODEAtelier dans le formulaire d'inscription

A25 (groupe 1) > Atelier du jeudi 12/03/2026 en PRESENCE, à Namur
A26 (groupe 2) > Atelier du jeudi 12/03/2026 en PRESENCE, à Namur

❖ PRIMOWEB.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un Centre PMS
- Coordination CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire 9h30'-11h00'

 Présentation de l'application Primoweb. Comment effectuer une recherche des personnes disponibles pour une fonction dans sa zone géographique ?

L'atelier porte essentiellement sur une présentation de l'application Primoweb qui permet aux PO/écoles de :

- trouver des candidats qui ont marqué leurs disponibilités dans l'enseignement ;
- éditer, le cas échéant, une preuve de pénurie (PV de carence) qui leur permet d'engager un candidat n'ayant pas les titres adéquats.

Animation : Omar ALI ADEN (DGPE/SGAT).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A27 > Atelier du jeudi 12/03/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Comment fédérer les projets liés à l'Environnement et au Développement durable (ErE, DD) à l'école et comment impliquer l'ensemble de la communauté scolaire ?
Présentation du Label ECOLE durable.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

<u>Niveaux</u>	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
----------------	---

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Administrateur (Administratrice) d'internat
- Coordination CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Cet atelier en ligne a pour objectifs :

- d'échanger sur les freins et leviers à fédérer les projets d'ErE DD et l'ensemble de la communauté scolaire ;
- de proposer une approche et une méthodologie structurée pour valoriser les différents projets d'ErE DD ;
- de présenter le label ECOLE durable, ses objectifs, le calendrier et les outils en ligne (site web, plateforme, ...), et d'expliquer aux écoles comment elles peuvent entrer dans la démarche de labellisation.

Les échanges sont plutôt de type "témoignage" de ce qui se passe dans les écoles autour de l'Environnement et du Développement durable et qui pourraient être valorisé par le processus de labellisation.

ECOLE durable est une démarche de labellisation qui contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU. Ce label s'adresse aux écoles secondaires wallonnes. Si vous avez des questions concernant cet atelier, n'hésitez pas à nous contacter : celinegrandjean@coren.be.

Animation : Céline GRANDJEAN (COREN asbl).

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A28 > Atelier du jeudi 12/03/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Renforcer les compétences numériques des enseignants avec Pix.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)</u>	
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Secondaire ordinaire
<u>Personnels</u>	
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un centre PMS- Coordination CEFA- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière	
 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.	

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Pour accompagner vos équipes, la Fédération Wallonie-Bruxelles met à disposition Pix, un outil en ligne qui évalue et renforce les compétences numériques à travers des exercices concrets et ludiques.

Dans les cours généraux, des compétences numériques sont indispensables pour préparer son TFE. Quant au volet numérique du référentiel FMTTN, il doit être progressivement intégré aux pratiques pédagogiques.

Lors de cet atelier, vous aurez l'occasion de tester Pix au travers d'un parcours aligné sur les attendus du FMTTN, puis d'échanger sur les pistes d'exploitation possibles dans vos établissements. L'objectif : mieux préparer vos enseignants et soutenir vos élèves dans l'acquisition de compétences numériques essentielles.

Animation : Isabelle MARX et Alain ERTVELDT (Service général du Numérique éducatif).

 **CODEAtelier dans le formulaire d'inscription**

A29 > Atelier du mardi 17/03/2025 en PRESENCE, à BRUXELLES

❖ Gestion des accidents du travail survenus à des membres des personnels de l'enseignement.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
	Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)
Personnels		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un Centre PMS- Coordination CEFA- Administration d'internat- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		
 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.		

Description **Horaire** **9h30' – 15h30'**

Cet atelier a pour objectif de vous faire découvrir la réglementation sur les accidents du travail du secteur public et son application pour les membres des personnels de l'enseignement. Grâce à cet atelier, vous allez pouvoir découvrir ce que sont les accidents du travail ainsi que le processus qui permet leur gestion par tous les acteurs impliqués, en partant du membre du personnel, victime d'un accident, jusqu'à l'administration, en passant par les représentants des établissements et les conseillers en prévention et, le cas échéant, le Medex (Administration de l'Expertise Médicale).

Cet atelier est également l'occasion de découvrir la mise à jour de la circulaire « accident du travail », suite à des modifications réglementaires récentes et aux modifications des processus chez Medex. L'atelier présentera également une démonstration des futurs nouveaux formulaires de déclaration dématérialisés à venir.

L'atelier alternera entre des éléments plus théoriques, des cas pratiques et des moments de quiz et de questions/réponses pendant la matinée. De plus, des tables rondes pratiques auront lieu l'après-midi, avec des ateliers pratiques permettant aux établissements de manipuler les formulaires et la nouvelle check-list à destination des directions et de leur secrétariat. Des questions pourront être envoyées à l'avance, permettant d'adapter l'atelier et son contenu aux questionnements de son public.

Animation : Sébastien COMBEFIS (Direction D'appui à la Gestion administrative et pécuniaire)
Pierre BIOUL (Service des Accidents du Travail des Personnels de l'Enseignement)
Philippe MASSART (Direction de la Récupération des Indus, du Contrôle Médical et des Accidents du Travail).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A30 > Atelier du mardi 17/03/2026 en PRESENCE, à Bruxelles



RGPD dans l'enseignement.

Public cible

VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Administrateur (Administratrice) d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Les principes de base en matière de protection de données seront rappelés avec un focus sur les obligations relatives au RGPD (Règlement général sur la protection des données) qui s'appliquent aux responsables d'établissement.

Des recommandations seront données sur comment se conformer au RGPD avec notamment les points d'attention à tenir en compte quand une direction d'établissement décide d'utiliser un outil ou une application numérique provenant d'un fournisseur privé.

Nous vous ferons part également des consignes et bonnes pratiques à formuler aux membres du personnel quand des données à caractère personnel sont utilisées dans le cadre de leurs projets pédagogiques.

Animation : Eléonore COLSON et Noémie GILLARD (Service général du Numérique éducatif).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A32 > Atelier du mardi 24/03/2026 en **WEBINAIRE** (nombre illimité de places)



Enseigner à l'ère du numérique : vos besoins, nos ressources.

Public cible

VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Quels contenus pour accompagner au mieux votre quotidien de chef d'établissement en matière de numérique ?

Lors de cet atelier, nous vous présenterons nos publications sur les différents aspects du numérique éducatif, et surtout vous laisserons la parole !

Ce moment d'échange convivial est l'occasion de partager vos besoins, vos envies, vos suggestions. Ce que vous vivez sur le terrain doit continuer à inspirer ce que nous pouvons vous offrir ; sur quels sujets voulez-vous en apprendre davantage ? Quels outils vous seraient utiles ? Dans quels domaines vous sentez-vous le moins à l'aise au moment d'aborder des pratiques numériques ?

Animation : Claude VAN OPSTAL et Maya RALAMBO (Service général du Numérique éducatif).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A33 > Atelier du jeudi 26/03/2026 en **VISIOCONFERENCE**

❖ monrientation.be : un portail unique en son genre au service de l'orientation des élèves.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30'-11h00'

monrientation.be est le portail officiel de l'orientation scolaire en FW-B. Il est destiné aux élèves, à leurs parents, aux équipes éducatives et aux professionnels de l'orientation.

La présentation permettra aux participants de découvrir une mine d'informations pertinentes, de conseils et d'outils relatifs à cet élément capital pour l'élève : s'informer correctement afin d'être véritablement acteur de son orientation. Elle permettra de découvrir la richesse de l'outil de recherche du portail pour les études, les formations, les établissements et celle de l'outil de découverte de métiers (ainsi que tous les liens vers les parcours de formation qui y mènent). Elle mettra également en avant une centaine d'activités à organiser en classe ou en-dehors de l'école afin d'accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation durant leur scolarité. Elle proposera enfin une découverte de l'outil **ADA**, qui invite les élèves de fin de secondaire à identifier leurs centres d'intérêt et, bientôt, à tester leurs compétences et à percevoir leurs motivations.

Les chefs d'établissements pourront relayer la richesse du portail à leurs enseignants ; les équipes éducatives pourront relayer l'existence et l'utilité du portail aux élèves et à leurs parents.

Animation : Michel CHARLIER, Nadège QUENON (DGEO)
et Véronique HALBART (DGESVR).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A34 > Atelier du jeudi 26/03/2025 en VISIOCONFERENCE

- ❖ Communication tendue entre parents et Directions ? Le service intégré d'assistance aux écoles (équipes mobiles, médiation et numéro vert) vous partage des pistes et des outils pour aborder ces relations différemment.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière		
Niveaux	Fondamental ordinaire Secondaire ordinaire	Fondamental spécialisé Secondaire spécialisé
Personnels		
<ul style="list-style-type: none"> - Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier) - Direction d'un centre PMS - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière - Coordination CEFA 		

 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.

Description	Horaires
	9h30' – 12h30'/15h30'

Les situations conflictuelles et les tensions font partie des éléments qu'un directeur/une directrice est amenée à prendre en charge... Vous êtes souvent identifiés par les parents comme la personne qui pourra résoudre le problème et agir directement sur la situation. Les attentes sont donc fortes. A l'inverse, certains parents entament peu de démarches au sein de l'école et vont directement déposer plainte.

Comment réagir dans un tel contexte ? À votre niveau, que mettre en place pour arriver à une situation gagnant-gagnant au bénéfice de l'épanouissement de l'élève ?

Au cours de cet atelier en présentiel, vous aurez l'occasion de vous familiariser avec l'écoute active, l'identification des besoins de votre interlocuteur et les outils pour réagir adéquatement sans quitter le rôle qui est le vôtre.

Cet atelier d'information et de sensibilisation vous est proposé en présentiel et sera animé par une médiatrice, une agente des équipes mobiles et une écoutante du numéro vert, toutes membres du service intégré d'assistance aux écoles. Il vise à vous initier à quelques repères concrets autour de l'écoute active, de l'identification des besoins de votre interlocuteur et de l'ajustement de votre posture professionnelle. Ce moment vous permettra également d'échanger entre pairs sur des situations vécues, dans un cadre bienveillant.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, l'après-midi sera consacré à des mises en pratique, à partir de situations issues de votre quotidien. L'inscription à cet après-midi est facultative, mais la participation à l'atelier du matin est requise pour y prendre part.

Animation : Nathalie COULON (agente des équipes mobiles), Marie JOACHIM (Numéro Vert – Ecoute école) et Juliette VILET (Médiation).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A35 > Atelier du jeudi 26/03/2026 en PRESENCE, à Bruxelles



(Co)-Créer et collaborer avec e-classe.

Public cible

VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE

Recommandé pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

La plateforme e-classe de la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien plus qu'un simple outil numérique, c'est un véritable écosystème pédagogique au service des équipes éducatives comprenant :

- une bibliothèque de ressources gratuites ;
- un espace personnel permettant d'organiser et de structurer ses contenus ;
- un outil de communication entre pairs ;
- un lieu de collaboration et de cocréation de matériel pédagogique, au sein de groupes privés ou publics ;
- un outil de création de parcours d'apprentissage et un exerciceur H5P pour diversifier les approches pédagogiques ;
- une solution pour donner cours avec Happi, en facilitant l'intégration du numérique dans les pratiques.

Cet atelier vous permettra d'identifier des pistes concrètes pour accompagner vos équipes, de découvrir des outils pratiques pour soutenir les apprentissages et de repartir avec une vision claire du potentiel de e-classe pour votre établissement.

Animation : Anne BELIEN et Charlotte CAPRON (Service général du Numérique éducatif).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A36 > Atelier du mardi 31/03/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Gestion des accidents du travail survenus à des membres des personnels de l'enseignement.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé pour une personne débutant dans la matière</u>
<u>Niveaux</u> Fondamental ordinaire Secondaire ordinaire Fondamental spécialisé Secondaire spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)
<u>Personnels</u>
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un Centre PMS- Coordination CEFA- Administration d'internat- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Cet atelier a pour objectif de vous faire découvrir la réglementation sur les accidents du travail du secteur public et son application pour les membres des personnels de l'enseignement.

Grâce à cet atelier, vous allez pouvoir découvrir ce que sont les accidents du travail ainsi que le processus qui permet leur gestion par tous les acteurs impliqués, en partant du membre du personnel, victime d'un accident, jusqu'à l'administration, en passant par les représentants des établissements et les conseillers en prévention et, le cas échéant, le Medex (Administration de l'Expertise Médicale).

Cet atelier est également l'occasion de découvrir la mise à jour de la circulaire « accident du travail », suite à des modifications réglementaires récentes et aux modifications des processus chez Medex. L'atelier présentera également les futurs nouveaux formulaires de déclaration dématérialisés à venir prochainement.

L'atelier alternera entre des apports plus théoriques, des cas pratiques et des échanges sous forme de quiz et questions/réponses. Des questions pourront être envoyées à l'avance, permettant d'adapter l'atelier et son contenu aux questionnements de son public.

Animation : Sébastien COMBEFIS (Direction D'appui à la Gestion administrative et pécuniaire)
Pierre BIOUL (Service des Accidents du Travail des Personnels de l'Enseignement)
Philippe MASSART (Direction de la Récupération des Indus, du Contrôle Médical et des Accidents du Travail).

 **NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS !** 

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A37 > Atelier du jeudi 2/04/2026 en VISIOCONFERENCE

A45 > Atelier du jeudi 16/04/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Autorité parentale et changement d'école.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Niveau

Fondamental ordinaire

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un Centre PMS
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Durant la première partie de cet atelier, il sera abordé la problématique des conflits entre parents d'un même élève d'un établissement scolaire ainsi que les droits et devoirs d'une Direction en matière d'autorité parentale que celle-ci soit exercée de manière conjointe ou exclusive.

Les différents articles du Code civil portant sur l'autorité parentale seront développés au travers de situations concrètes.

Les conflits parentaux amènent parfois à une demande de changement d'école.

La deuxième partie de l'atelier sera consacrée à l'article 2.4.1-1er du Code de l'Enseignement réglementant les changements d'école au sein de l'enseignement fondamental ordinaire.

Animation : Claudia LEFRERE (Service des affaires générales).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A38 > Atelier du jeudi 2/04/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ H5P : soutenir l'apprentissage avec du contenu interactif.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

H5P est un outil simple et puissant qui permet de créer du contenu numérique interactif (quiz, vidéos enrichies, présentations dynamiques, etc.).

Afin d'accompagner vos équipes dans l'utilisation de solutions numériques innovantes, cet atelier montrera concrètement comment cet outil soutient les enseignants :

- conception d'activités motivantes ;
- favorisation de l'engagement des apprenants ;
- différentiation des apprentissages ;
- interactivité...

Animation : Grégory LOIDTS et Frédéric ERNALSTEEN (Service général du Numérique éducatif).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A39 > Atelier du mardi 7/04/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ La responsabilité du personnel des établissements scolaires.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
	Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
	Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un Centre PMS- Coordination CEFA- Administration d'internat- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

L'atelier sera divisé en 3 parties :

- I. La responsabilité disciplinaire
- II. La responsabilité pénale
- III. La responsabilité civile

L'atelier a pour objectif d'éclairer les personnels de l'enseignement quant aux notions mêmes de responsabilité disciplinaire, pénale et civile et aux principes qui s'appliquent en la matière.

La responsabilité s'apprécie en fonction des circonstances concrètes de chaque situation, l'exposé et les échanges aideront dès lors les participants à cerner les éléments permettant de déterminer si un comportement est ou non susceptible d'être considéré comme fautif et d'engager la responsabilité de son auteur et/ou de son employeur.

Après avoir évoqué les notions de responsabilité disciplinaire et pénale, l'exposé se centre sur la responsabilité civile.

La responsabilité des parents, des enseignants et des employeurs, est exposée et illustrée d'exemples spécifiques au contexte de l'enseignement.

L'exonération partielle de responsabilité des travailleurs est explicitée.

Animation : Benjamin BOXUS et Isaline DARDENNE (Direction des affaires juridiques et contentieuses).

 NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS ! 

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A40 > Atelier du mardi 7/04/2026 en VISOCONFERENCE

A43 > Atelier du jeudi 9/04/2026 en VISOCONFERENCE

❖ MODE, conseils pour une bonne gestion.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
	Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
	Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Découvrez comment MODE (MOdèle de DÉlégation) simplifie et sécurise la gestion des accès aux applications métiers.

Cet atelier vous montrera comment gérer en toute autonomie les permissions de votre personnel, réduire le temps consacré à ces démarches et garantir la conformité réglementaire.

Vous apprendrez également à désigner un Gestionnaire des Identités et Accès et à déléguer efficacement les permissions via MODE.

Animation : Jean-François MAURER et Benoît GRAMBRAS (Service général du numérique éducatif).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A41 > Atelier du jeudi 9/04/2026 en VISOCONFERENCE

❖ Les nouveaux outils de l'orientation : guide de l'enseignant et carnet de bord de l'élève.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière		
Niveaux	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Personnels		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un centre PMS- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

Description

Horaire 9h30'-11h00'

Les deux outils qui vont être présentés ne s'adressent pour le moment pas directement à l'enseignement spécialisé, mais ils s'y ouvriront dans une prochaine phase.

Guide de l'enseignant :

Un outil inédit va voir le jour en FWB : un guide pour accompagner les équipes éducatives (enseignants, directeurs, agents PMS, ...) du primaire et du secondaire dans la mise en place l'approche éducative de l'orientation dans leur école.

Une partie historique et théorique ouvre le guide : le monde a changé, l'orientation a évolué, amenant l'élève à poser en toute autonomie des choix qui lui correspondent. Tous les concepts clés qui soutiennent cette approche sont expliqués en termes simples.

Ensuite, une septantaine de fiches d'activités sont proposées. Conçues pour être prises en main directement, elles peuvent aussi servir de tremplins pour créer de nouvelles activités. Ces fiches sont organisées en 4 familles : ce que l'enseignant peut mettre en place dans le cadre de sa discipline, les pratiques collaboratives, l'auto-évaluation et la mise en place d'activités à l'échelle d'une école.

Carnet de bord de l'élève :

En arrivant en secondaire, chaque élève recevra un carnet de bord personnalisable qui lui permettra de garder des traces de ce qui se passera sur son parcours d'orientation dans la 2e partie du tronc commun. Ce carnet sera construit en fonction des 3 axes de l'approche éducative de l'orientation : la connaissance de soi, la découverte du monde scolaire et professionnel, la construction du projet personnel.

Animation : Marie MATERNE et Julien LOMBARD (DGEO).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A42 > Atelier du jeudi 9/04/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Parcours d'Enseignement qualifiant (PEQ) et Sanction des études.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux Secondaire ordinaire

 NE CONCERNE QUE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT (TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL)

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Coordination CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.

Description

Horaire

9h30' – 15h30'

La première partie de cet atelier vous présentera le nouveau **Parcours d'Enseignement Qualifiant (PEQ)**, qui est mis progressivement en œuvre depuis la rentrée scolaire 2022.

Il est essentiel de préciser que cette session ne propose pas d'accompagnement pédagogique lié à la réforme de l'enseignement qualifiant. Elle se veut strictement informative et présentera la structure et le fonctionnement du PEQ de manière globale, en mettant l'accent sur les aspects administratifs, à savoir : les origines du PEQ, le programme spécifique aux soutiens des apprentissages, la 4e complémentaire, le dispositif de fin de parcours, le continuum pédagogique avec un focus sur la sanction des études.

La deuxième partie de cette séance d'information sera consacrée aux matières relevant de la **Sanction des études** selon les axes suivants :

- les notions de base suivantes seront définies et développées : élève libre / élève régulier / élève régulièrement inscrit / principe du respect des conditions d'admission / conséquences de l'irrespect / obligations qui en découlent / procédures légales de régularisation. Pour mieux comprendre, des problématiques souvent rencontrées seront énoncées et la résolution sera donnée. A cet égard, les participants sont invités à nous adresser les cas qu'ils souhaitent voir être résolus pour le 30 mars 2025, sur sanctiondesetudes@cfwb.be ;
- Nous verrons la matière des dérogations pouvant être introduites auprès du service de la Sanction des études sous forme de cas pratiques, ainsi que les dérogations pour lesquelles, la compétence a été transférée aux établissements scolaires ;
- Séance de questions-réponses.

Animation : Amandine HUNTZINGER, Adeline MAGNEE, Marie-Hélène DIERKENS, Vincent SOUMOY et Christophe WETTERENE (DREMT/Cellule PEQ) – Elodie PIERARD, Pauline VAN HULLE et Wilson BAENDE MIRANDA (Sanction des études).

 CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A44 > Atelier du mardi 14/04/2026 en PRESENCE, à BRUXELLES

❖ Programme-cadre d'amélioration du climat scolaire - Séance d'information - Sélection d'une nouvelle vague d'écoles.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
---------	---	---

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction d'un centre PMS
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

Dans le cadre de décret climat scolaire du 27 avril 2023, une nouvelle vague de sélection d'écoles pour participer au programme-cadre d'amélioration du climat scolaire s'ouvre prochainement. Ce dispositif permet aux écoles d'être accompagnées durant 4 ans par un opérateur agréé par l'Observatoire du climat scolaire.

Cet atelier sera donc l'occasion de vous présenter le dispositif ainsi que les appuis que les écoles sélectionnées pourront recevoir. Par ailleurs, vous y recevrez toutes les informations pratiques pour y candidater.

Une série de séances d'informations sont donc prévues dès janvier 2026 en plus des deux ateliers proposés dans cette circulaire. Vous trouverez l'ensemble des informations relatives à ces séances ici:

http://www.enseignement.be/index.php?page=28613&navi=4993&rank_page=28613.

Animation : Aurélie DEVILLE (AGE-DGPSE-Observatoire du climat scolaire).

 NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS ! 

CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A46 > Atelier du jeudi 16/04/2026 en **PRÉSENCE**, à Bruxelles
A52 > Atelier du mardi 19/05/2026 en **PRÉSENCE**, à Bruxelles

❖ Des modules Moodle pour soutenir l'Enseignement des Adultes.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Administration d'internat

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

L'intégration du numérique dans l'Enseignement pour Adultes s'intensifie.

Pour accompagner vos équipes, 18 nouveaux modules Moodle sont disponibles.

Créés pour enrichir et dynamiser les cours, ces modules de deux périodes sont conçus pour renforcer les compétences numériques des apprenants.

Lors de cet atelier, vous découvrirez des contenus variés les aidant à maîtriser les outils digitaux comme "La création d'un portfolio numérique", "Comment utiliser les outils IA" ou encore "Le B.A.-BA de la prise de notes".

Animation : Françoise BOLS et Aurélie DE SMET (Service général du Numérique éducatif).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A47 > Atelier du mardi 21/04/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Des outils pour aborder l'usage critique du numérique : réseaux sociaux, cyberharcèlement et bien-être numérique.

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé pour une personne débutant dans la matière</u>		
Niveaux	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
	Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
	Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Direction d'un centre PMS- Coordination CEFA- Administration d'internat- Secrétaire de direction / Educateur (Educatrice) économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		

Description

Horaire

9h30' – 11h00'

L'usage du numérique par les apprenants soulève de nouveaux enjeux : réseaux sociaux omniprésents, risques de cyberharcèlement, impacts sur le bien-être (stress, isolement, troubles du sommeil...).

Cet atelier propose aux directions des ressources et des pistes pour accompagner leurs équipes dans une utilisation équilibrée du numérique, qui favorise à la fois l'esprit critique des apprenants et leur santé numérique.

Animation : David NYSSEN et Inès DE CORTE (Service général du Numérique éducatif).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A48 > Atelier du jeudi 23/04/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Justification de l'utilisation des subventions.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

<u>Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)</u>		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u> - Direction et sous-direction - Direction d'un Centre PMS - Administration d'internat - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière		
<u>Description</u> <u>Horaire</u> 9h30' – 12h30'		

Première partie : modalités de justification et de contrôle de l'utilisation des moyens de fonctionnement.

L'atelier reprend d'abord les principales modalités de justification et de contrôle de l'utilisation des subventions de fonctionnement. Il est effectivement important que les membres du personnel éducatif respectent la législation en vigueur. Cette première partie proposera une introduction à l'obligation de rentrer un compte final et expliquera les principes de base pour l'élaborer :

- recettes et dépenses ;
- déclaration de toutes les recettes ;
- calcul du montant à justifier ;
- définition des dépenses admissibles.

Seconde partie : modalités de justification et de contrôle de l'utilisation de certaines subventions spécifiques.

Cette seconde partie proposera :

- un passage en revue de certaines subventions spécifiques avec un rappel succinct de leurs spécificités ;
- une distinction entre les moyens spécifiques dont le montant non utilisé peut être reporté et les autres moyens spécifiques ;
- des recommandations sur la tenue d'un suivi extra-comptable ;
- une distinction entre ces moyens spécifiques selon les périodicités.

Troisième partie : les frais scolaires-modalités de contrôle.

Cette partie finale abordera:

- le public concerné par ces frais ;
- les points contrôlés par les vérificateurs comptables ;
- les sanctions prévues par la législation.

L'atelier sera interactif sous forme de questions-réponses. Afin que nous puissions nous préparer, vous pouvez déjà envoyer vos questions à l'adresse verificationcomptable@cfwb.be

Animation : Robin GLINEUR, Stéphanie BAILLY et Steven BONNET (DGEO - Service de la Vérification).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A49 > Atelier du jeudi 23/04/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ La gestion informatisée d'une école et les applications informatiques.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)
- Coordination CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.

Description

Horaire

9h30' – 12h30'

Quels sont les objectifs de chaque application et formulaire intelligent ?

Comment gérer les données à caractère personnel ?

Où vont les données encodées ?

Quels sont les avantages et objectifs du portail informatique?

Autant de questions auxquelles les Chargés de mission répondront concrètement.

L'utilisation des applications, la sécurité des données, les applications et les évolutions futures vous seront également présentées.

Animateurs : Paul-Aymeric TOUSSAINT et Benoît RENAUX (DGEO – Cellule SIEL).


CODE Atelier dans le formulaire d'inscription
A50 > Atelier du mardi 12/05/2026 en PRESENCE, à Bruxelles

❖ Prévention de la maltraitance et protection de l'enfance.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Enseignement pour Adultes (niveau secondaire)	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
----------------	--	---

<u>Personnels</u>	- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier) - Direction d'un centre PMS - Administration d'internat - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Coordination CEFA - Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
-------------------	--

Description	Horaire	9h30' – 15h30'
--------------------	----------------	-----------------------

Cet atelier a pour objectif de travailler les questions de maltraitance infantile et de proposer des pistes de prévention à déployer en milieu scolaire en s'appuyant sur les fondements de la prévention de la maltraitance en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réflexion menée lors de l'atelier se fera à partir des situations du quotidien et des difficultés auxquelles les professionnels peuvent être confrontés par rapport aux questions de maltraitance, de sexualité et de violence. Ces situations seront analysées en regard des fondements de la prévention, de la définition de la notion de maltraitance et des bases légales existantes.

L'atelier sera aussi l'occasion d'aborder le rôle et les limites du professionnel en milieu scolaire, confronté à une situation de (suspicion de) maltraitance.

Enfin, il permettra de développer les enjeux du travail en réseau, la notion de secret professionnel et de présenter les différents services auxquels les directions et les membres du personnel enseignant peuvent faire appel en cas d'inquiétude par rapport à une situation de maltraitance.

L'atelier sera organisé en plusieurs temps de travail en sous-groupes et différents canaux (vidéos, textes, campagnes) permettront d'illustrer et de discuter autour des thématiques proposées.

Animation : Audrey HEINE (YAPAKA) et Anne VERBORGH (AGAJ).


CODEAtelier dans le formulaire d'inscription
A51 > Atelier du mardi 12/05/2026 en VISIOCONFERENCE

❖ Agir contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire.

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Personnels		
- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier) - Direction d'un centre PMS - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Coordination CEFA - Administration d'internat - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière		

Description **Horaire** **9h30' – 12h30'**

L'atelier est reconduit chaque année en raison de l'intérêt que ce phénomène suscite. Il vise à proposer une définition partagée du phénomène de harcèlement, en tenant compte de ses spécificités dans les dynamiques de groupes d'enfants et d'adolescents, et à accompagner les participants et participantes dans l'élaboration d'un plan d'action structurel, adapté à leur réalité scolaire.

Nouveauté cette année : un cas concret sera analysé collectivement afin d'enrichir la réflexion par l'intelligence du groupe.

L'atelier est organisé en quatre temps :

- une présentation théorique, enrichie de moments interactifs ;
- un travail d'analyse collective autour d'un cas réel ;
- une réflexion sur les outils existants pour structurer une réponse institutionnelle ;
- un échange questions-réponses pour clôturer la séance.

Les supports de référence incluent notamment les programmes Objectif Groupe et #BetterTogether issus de la boîte à outils du Climat scolaire (e-cl@sse), ainsi que le décret du 27 avril 2023 relatif à la politique du climat scolaire et à la lutte contre le harcèlement dans les établissements de la FWB. Les participants et participantes peuvent, s'ils le souhaitent, faire parvenir des questions ou situations en amont pour nourrir les échanges.

Animation : Esther ALCALA RECUERDA (Université de paix).

CODEAtelier dans le formulaire d'inscription
A53 > Atelier du jeudi 21/05/2026 en VISIOCONFERENCE



❖ Absentéisme, enseignement à domicile, exclusions définitives et SAS (en présence).

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)		
Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
Personnels <ul style="list-style-type: none">- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier)- Coordination CEFA- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière- Direction d'un centre PMS		

 Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.

Description	Horaire	9h30' – 15h30'
-------------	---------	----------------

Première partie : explication des missions et le fonctionnement du Service du Droit à l'instruction. Les participants pourront mieux comprendre l'utilité des signalements d'absentéisme qu'ils envoient à l'Administration. On rappellera les démarches obligatoires et facultatives relatives à la gestion de l'absentéisme scolaire au sein de leur établissement. Les participants pourront poser des questions inspirées par les situations concrètes auxquelles ils sont confrontés (ex : certificat médical litigieux, désinscription en cours d'année, etc.). Le rôle des SAJ sera également abordé dans cette partie : quand et comment faire appel à ce service. Une information sur l'enseignement à domicile de manière générale sera donnée et plus spécifiquement sur la manière d'aborder les deux situations suivantes en tant que chef d'établissement :

- que faire administrativement si une famille informe l'école que leur enfant la quitte pour l'enseignement à domicile ;
- que faire si l'école inscrit un enfant qui était scolarisé précédemment à domicile ?

Deuxième partie : les exclusions définitives. L'objectif principal est de présenter aux participants la procédure d'exclusion définitive et de rappeler quels sont les motifs qui peuvent justifier une exclusion. Un schéma de la procédure sera également présenté. L'accent sera mis sur les nouvelles chambres de recours qui seront mises en place à partir de l'année scolaire 2026-2027. Une information sera ensuite donnée sur « l'après exclusion » : quelles sont les obligations de l'école suite à l'exclusion d'un élève, quel est le rôle des commissions d'aide à l'inscription et de l'Administration dans la recherche d'une nouvelle école ?

Troisième partie : présentation des missions et du fonctionnement des Services d'Accrochage Scolaires (SAS) abordera notamment les questions suivantes :

- dans quelles situations une école peut proposer une prise en charge par un SAS ;
- les collaborations entre le SAS, l'école et le CPMS ;
- la réintroduction d'un élève à l'issue de sa prise en charge par un SAS.

Un mois avant la présentation, nous vous transmettrons les différentes présentations. Vous pourrez ensuite nous envoyer vos questions et situations concrètes auxquelles vous êtes confrontés. Nous les regrouperons par thématique et prendrons le temps d'en discuter lors de l'atelier. Celles-ci doivent être envoyées pour le 15 mai 2026 à l'adresse suivante : laura.bietheres@cfwb.be avec, en objet « Atelier 2026 ».

Animation : Emeline THEATRE, Laura BIETHERES, Anaïs GOURICHON et Céline PLUMEREL (DGEO).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A54 > Atelier du jeudi 21/05/2026 en PRESENCE, à Bruxelles

❖ Absentéisme, enseignement à domicile, exclusions définitives et SAS (en visioconférence).

Public cible

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)		
Niveaux	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
Personnels		
- Direction et sous-direction (y compris Chef, Cheffe de travaux ou d'atelier) - Coordination CEFA - Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économe - Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO) - Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière - Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière - Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière - Direction d'un centre PMS		

Description **Horaire** **9h30' – 12h30'**

Première partie : explication des missions et le fonctionnement du Service du Droit à l'instruction. Les participants pourront mieux comprendre l'utilité des signalements d'absentéisme qu'ils envoient à l'Administration. On rappellera les démarches obligatoires et facultatives relatives à la gestion de l'absentéisme scolaire au sein de leur établissement. Les participants pourront poser des questions inspirées par les situations concrètes auxquelles ils sont confrontés (ex : certificat médical litigieux, désinscription en cours d'année, etc.). Le rôle des SAJ sera également abordé dans cette partie : quand et comment faire appel à ce service. Une information sur l'enseignement à domicile de manière générale sera donnée et plus spécifiquement sur la manière d'aborder les deux situations suivantes en tant que chef d'établissement :

- que faire administrativement si une famille informe l'école que leur enfant la quitte pour l'enseignement à domicile ;
- que faire si l'école inscrit un enfant qui était scolarisé précédemment à domicile ?

Deuxième partie : les exclusions définitives. L'objectif principal est de présenter aux participants la procédure d'exclusion définitive et de rappeler quels sont les motifs qui peuvent justifier une exclusion. Un schéma de la procédure sera également présenté. L'accent sera mis sur les nouvelles chambres de recours qui seront mises en place à partir de l'année scolaire 2026-2027. Une information sera ensuite donnée sur « l'après exclusion » : quelles sont les obligations de l'école suite à l'exclusion d'un élève, quel est le rôle des commissions d'aide à l'inscription et de l'Administration dans la recherche d'une nouvelle école ?

Troisième partie : présentation des missions et du fonctionnement des Services d'Accrochage Scolaires (SAS) abordera notamment les questions suivantes :

- dans quelles situations une école peut proposer une prise en charge par un SAS ;
- les collaborations entre le SAS, l'école et le CPMS ;
- la réintroduction d'un élève à l'issue de sa prise en charge par un SAS.

Animation : Emeline THEATRE, Laura BIETHERES, Anaïs GOURICHON et Céline PLUMEREL (DGEO).



CODE Atelier dans le formulaire d'inscription

A55 > Atelier du mardi 26/05/2026 en VISIOCONFERENCE